



SEANCE DU 03 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers :
en exercice : 11
présents : 9
votants : 9
(dont 0 procuration)

L'an deux mil dix-sept et le trois février à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET, Christian LASSAIGNE,
Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : Lauriane LAUGIER, Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

Date de la convocation :
30/01/2017

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 09/12/2016. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Engagement du quart des dépenses d'investissement

Le Maire indique au conseil municipal que dans l'attente de l'adoption de Budget Primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2016 mais non encore mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2017.

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2016 et dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement, soit :

BP+DM 2016 soit 603 606 € / 4 = 150 901 €

Ouverture de crédits au compte 21568 pour 1 000 € afin de payer une facture de DESAUTEL pour l'achat d'extincteurs.

Oui cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énoncées.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions pour l'année 2017 aux associations suivantes :

Club de Mercœur	200 €
Coopérative scolaire d'Ardes	400 € (soit 50 € x 8 élèves)

Le versement de ces subventions se fera après le vote du budget primitif 2017.

Le Club Mercœur bénéficiera du prêt gratuit de la vaisselle pour la location de la salle polyvalente du samedi 25 mars 2017.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

OBJET : Autorisation pour le recrutement d'un agent dans le cadre d'un Contrat Aidé (Contrat Unique d'Insertion CUI CAE)

Le Maire rappelle que le contrat aidé de M. Roger SICARD est arrivé à son terme le 19/01/2017.

Il rappelle les besoins de la collectivité pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des immeubles communaux.

Le maire propose donc le recrutement d'un agent des services techniques en CUI CAE à temps non complet (20 h par semaine) pour 6 mois minimum éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois.

Il rappelle que c'est un contrat de droit privé à durée déterminée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois suivant la situation de l'agent.

L'aide de l'Etat est fixée suivant la catégorie de la personne recrutée (en relation avec Pôle Emploi) ; Il y a une exonération de cotisations sociales dans certaines limites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du maire et l'autorise à recruter une personne en CUI-CAE et à signer la convention avec l'Etat, le contrat de travail et tous documents nécessaires à l'embauche.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

➔ Etude du devis de TPA pour l'achat de concassé pour mettre sur les chemins de St Médard et de la Croix Grand (vers Florat).

➔ L'association Auvergne Traces Team (Thierry CHARBONNIER) organise une manifestation de motos enduro anciennes les 29 et 30 avril 2017 qui passe sur les communes d'Apchat, Ardes et Mazoires. Il demande l'autorisation pour faire cette randonnée. Accord du conseil municipal *(9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*.

➔ Etude des devis pour la fabrication et la pose d'une main courante et d'un portillon dans la cour de la mairie. 2 devis : Métallerie ZORC pour 1 582 € (tout fer avec peinture), et FER JACK pour 720 € (main courante en inox et portillon en fer, sans peinture). Le conseil souhaite demander un autre devis à FER JACK pour une main courante en fer.

➔ Société de chasse la St Hubert d'Apchat : Christian LASSAIGNE, président de la société de chasse, a remis une demande au maire, qui en donne lecture au conseil. La société demande à la commune la mise à disposition d'un local ou d'un terrain avec aide financière de la commune pour construire une maison de la chasse. A étudier...

➔ Raymond SIBILLE demande où en est la demande de M. Boret pour l'achat de terrain communal. On attend une réponse des Domaines...

➔ Demander à M. VAILLEFOND, lorsqu'il va intervenir à Florat, de faire un devis pour crépir le mur intérieur de la cour de l'ancienne cure à Apchat ainsi que pour réparer l'escalier en pierre (côté Pauline Bourdiol).

➔ Le maire indique au conseil que, lorsqu'il y a une manifestation organisée par la municipalité ou par une association, il serait bien qu'il n'y est pas une autre manifestation en même temps, par respect et par politesse. Françoise PELISSIER fait remarquer qu'il serait bien que plus de conseillers soient présent lors de la galette. Ça se passe qu'une fois par an et ça serait la moindre des choses envers la population.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h30.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,



Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Eric CHABRILLAT
Christian LASSAIGNE	Maryse MARIONON	Raymond SIBILLE